

Dispositif PASS SPORT BRETAGNE

Pour la quatrième année consécutive, le dispositif Pass Sport <https://www.pass.sports.gouv.fr/> est reconduit pour la saison 2024-2025. Son objectif est d'aider les jeunes de 6 à 30 ans sous conditions à s'inscrire dans un club, une association sportive ou une salle de sport. Cette opération vise à favoriser la pratique sportive des jeunes.

Le Pass Sport est une aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive. Il permet d'offrir aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive, en raison d'un handicap ou pour des raisons financières, un accès facilité à une pratique sportive pérenne dans le temps en bénéficiant d'un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer. Il concerne :

- les enfants de 6 à 17 ans dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- les enfants de 6 à 19 ans dont les familles perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- les enfants de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH).
- Il s'adresse également aux étudiants, jusqu'à 28 ans révolus, qui bénéficient, au plus tard le 15 octobre 2024, d'une bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur ou d'une aide annuelle accordée par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) ou, d'aide annuelle sous conditions de ressources dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

En 2023 la région Bretagne a été la première Région française en taux de pénétration du dispositif et plus de 3900 associations sportives ont contribué à la réussite de ce dispositif. Vous trouverez en **annexe 7, une copie de la présentation du Copil technique Pass Sport** qui s'est tenu le **13 février** à la DRAJES Bretagne. Vous y trouverez notamment un bilan détaillé et les résultats d'une enquête menée auprès des structures partenaires.

Vous trouverez en **annexe 8, le compte-rendu du Copil technique Pass Sport** du **4 juillet** dernier.

Cette belle réussite mérite d'être amplifiée en 2024. Je vous engage donc à relayer l'information sur ce dispositif. Vous trouverez les Kits de communication sur le Pass Sport à l'adresse suivante :

<https://www.pass.sports.gouv.fr/v2/pro/ressources>

Ainsi que tous les renseignements utiles en suivant ce lien : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>